

**Nombre de conseillers**

En exercice : 10
Présents : 9
Absents : 1
dont représentés : 0
Votes pour : 9
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 9

Date de la convocation

03/06/2025

Date de publication

17/06/2025

Séance du 10 juin 2025 à 18h00

Le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du second étage Communauté de communes des Vosges du sud à Etueffont, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, A. FESSLER, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE

Membre excusé : D. VALLVERDU

Secrétaire de séance : Christian CANAL

Décision du bureau n°2025-006

Objet : Demande de subvention - Chambre de commerce et d'industrie du Territoire de Belfort

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-7,
- la délibération communautaire n°043-2020 du 15 juillet 2020, portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- la demande de subvention de 2 500 euros introduite le 11 février 2025 par la Chambre de commerce et d'industrie du Territoire de Belfort auprès de la Communauté de communes des Vosges du sud, pour l'organisation du carrefour des métiers « Agora jobs » édition 2025,

Monsieur le Président sollicite des membres du bureau de se positionner sur cette demande.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas accorder la subvention de 2 500 euros demandée par la Chambre de commerce et d'industrie du Territoire de Belfort pour l'organisation du carrefour des métiers « Agora jobs » édition 2025.

Étueffont, le 12 juin 2025

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,

Christian CANAL